

AR PREFECTURE

016-200054047-20160706-2016_07_06_4-DE
Reçu le 19/07/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Accepte le versement de la subvention et verser la somme de 2 400 € au Football club du Confolentais,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 juillet 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens